

dans les rues de toute cité chinoise, vers le soir, s'allument en plein air à l'entrée des boutiques les bâtonnets d'encens qui fument devant sa tablette; si on l'honore de telle façon c'est que, la terre étant en dernière analyse l'origine de tous les biens dont l'homme peut jouir <sup>1)</sup>, les petits dieux locaux ont fini par n'être plus considérés que comme des dieux de la prospérité familiale; on les vénère aujourd'hui, non plus comme des puissances naturistes, mais comme de bons génies qui font gagner beaucoup d'argent <sup>2)</sup>.

Au-dessus de la famille se trouve le groupe plus étendu appelé le *li* 里, terme que nous traduisons par „canton”. Chaque canton, comprenant vingt-cinq familles, avait son dieu du sol <sup>3)</sup>; la population avait l'ordre de lui sacrifier

1) *Li ki*, chap. *Kiao t'o cheng* (trad. Couvreur, t. I, p. 587): 取財於地. „On tire de la terre toutes les richesses.” — Chap. *Li yun* (trad. Couvreur, t. I, p. 527): 禮行於社。而百貨可極焉. „Quand on sacrifie suivant les rites à la Terre, on obtient tous les biens en abondance.” Dans ce dernier texte, le mot 社 s'oppose au mot 郊 qui désigne le sacrifice au Ciel; il doit donc signifier le sacrifice à la Terre, et non au dieu du sol.

2) A Canton, l'inscription qu'on lit le plus souvent sur la niche consacrée au dieu local est la suivante: 門口土地接引財神 „le dieu local de l'entrée, qui attire d'une manière continue les richesses.”

3) Le dieu du sol cantonal 里社 est la plus élémentaire des divinités ayant le nom de *chö* 社; en effet, si la divinité familiale du *tchong lieou* 中雷 est identique en nature au dieu du sol, elle n'est pas cependant à proprement parler un *chö* 社. Le canton 里 comprenait vingt-cinq familles; dans certaines agglomérations moins nombreuses on essaya parfois d'avoir des dieux du sol, mais cela était contraire aux règlements qui exigeaient que le dieu du sol ne fût institué que là où il y avait un *li* 里, c'est-à-dire un groupe de vingt-cinq familles. En 34 av. J.-C., lisons-nous dans le *Ts'ien Han chou* (chap. XXVII, b, 2<sup>e</sup> partie, p. 3 v<sup>o</sup>), le préfet de *Yen tcheou*, *Hao Chang*, interdit au peuple d'ériger, comme il l'avait fait, de son autorité privée des dieux du sol” 建昭五年兗州刺史浩賞禁民私所自立社. Le commentateur dont le nom personnel